

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 octobre 2026

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 13
Date de la Convocation : 07/10/2026
Date d'affichage : 07/10/2026

L'an deux mille vingt-six et le treize octobre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE - Aurèlie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Isabelle PISSEVIN - Lisa CHANCEL - Manon CAIRE - May ALGOUD - Mylène DELORME – Laurent GAUTHIER

Excusés : Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Laurent GAUTHIER) – Sébastien MAITRE– Marilyn MOUTET – Christophe GRANGER (pouvoir donné à Jean-Michel GAMORE) – Nicolas CHABANIS - Aurélien RIFFARD – Christophe GRANGER - Angélique CHARBONNIER- David MAGNET

Mylène DELORME a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-069 : Autorisation de signature de la convention pour un Environnement Numérique de travail pour l'école

L'Environnement Numérique de Travail «ENT-école» est une application proposée aux établissements du premier degré par la Direction académique des services de l'Education nationale de la Drôme.

Il permet à chaque usager (enseignants, élèves, directeurs d'école, parents et personnels des collectivités) de bénéficier d'un accès simple, personnalisé et sécurisé à un ensemble de services numériques, notamment des outils de communication et de collaboration, des ressources documentaires et informationnelles, des services liés au suivi de la scolarité ainsi que des outils de production pédagogique et de stockage.

La convention jointe a pour objet de préciser les rôles et engagements respectifs des parties dans le cadre de la mise en œuvre de cet outil. Il convient, à ce titre, de procéder à sa signature pour l'année scolaire 2026-2027.

Le dispositif proposé est EDUMOOV. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de l'exercice 2027.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal ;

- **APPROUVE** les termes de la convention relative à la mise en œuvre de l'ENT-école pour l'année scolaire 2026-2027
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération
- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire

A blue ink signature of Laure DUCHAMP, featuring a stylized 'L' and 'D'.

Mylène DELORME

Secrétaire de séance

A black ink signature of Mylène DELORME, featuring a large, stylized 'M' and 'D'.